

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 1er août 2016, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Monsieur le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gilbert Béland, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le conseiller Sylvain Paradis est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

M. le maire demande une minute de silence en hommage au conseiller Gervais Chamberland décédé le 30 juillet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière avise le conseil municipal que le **poste de conseiller au siège no 3 est vacant** suite au décès de M. Gervais Chamberland survenu le 30 juillet 2016.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation des procès-verbaux du 4 juillet et du 18 juillet 2016 tels que lus et présentés.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DE JUIN 2016 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités de juin 2016 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

7- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

8- APPROBATION DES COMPTES

2016-08-303

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$25 400.20 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

9- PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 290-2016 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

La **présentation du projet de règlement no 290-2016** établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc est faite par le conseiller Michel Paris.

10- AVIS DE MOTION DANS LE BUT D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NO 290-2016 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Michel Paris dans le but d'adopter le règlement no 290-2016 établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc. Le projet du dit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il sera dispensé de lecture lors de son adoption.

11- ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 290-2016 ÉTABLISSANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

2016-08-304

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, a imposé aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE les municipalités et MRC doivent modifier leurs codes d'éthique tant pour les élus que pour les employés afin de se conformer aux nouvelles exigences prévues au projet de loi 83 adopté le 10 juin 2016 et ce, au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Michel Paris le 1er août 2016;

ATTENDU QUE le projet de règlement no 290-2016 a été présenté par le conseiller Michel Paris le 1er août 2016.

IL EST PROPOSÉ par Noëlla Ouellet

APPUYÉ par Gilbert Béland

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE ce conseil **adopte le projet de règlement no 290-2016** établissant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

12- PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 291-2016 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

La **présentation du projet de règlement no 291-2016** adoptant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés municipaux de la

municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc est effectuée par la conseillère Noëlla Ouellet.

13- **AVIS DE MOTION DANS LE BUT D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NO 291-2016 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE-D'ARC**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Noëlla Ouellet dans le but d'adopter le règlement no 291-2016 adoptant un code d'éthique et de déontologie révisé pour les employés municipaux de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc. Le projet du dit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, il sera dispensé de lecture lors de son adoption.

14- **AVIS DE MOTION DANS LE BUT D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NO 292-2016 CONCERNANT LES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Gilbert Béland dans le but d'adopter le règlement no 292-2016 concernant les jours et heures d'ouverture du bureau municipal.

15- **COLLOQUE DE ZONE DE L'ADMQ**

2016-08- 305

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin à se rendre au **colloque annuel de l'ADMQ du Bas Saint-Laurent** qui aura lieu à St-Anaclet le 14 septembre 2016 au coût de \$75 pour les frais d'inscription.

16- **AUTORISATION POUR INSCRIPTION À UN SÉMINAIRE DE FORMATION DE PG SOLUTIONS**

2016-08- 306

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, à assister à un **séminaire de formation donnée par PG Solutions** le 30 septembre 2016, au coût de \$395 taxes en sus.

17- **AUTORISATION POUR INSCRIPTION À UNE FORMATION EN LIGNE CONCERNANT LE PROJET DE LOI 83**

2016-08-307

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, à s'inscrire à une **formation en ligne** qui se donnera le 12 septembre 2016 **concernant le projet de loi 83** et ce, au coût de \$45 taxes en sus.

18- **DEMANDE DE RENOUELEMENT DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DISPOSITION DES EAUX USÉES DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE**

2016-08-308

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc demande au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, le **renouvellement du certificat d'autorisation pour l'exploitation du système à vidange périodique desservant notre salle communautaire** et ce, pour une nouvelle période d'un an soit du 21 septembre 2016 au 21 septembre 2017, étant donné que le projet

d'assainissement n'est pas encore réalisé. Une demande est faite afin que les frais exigibles pour l'obtention de ce certificat soient assumés par le programme d'aide aux municipalités dévitalisées.

19- RÉSOLUTION AFIN DE DÉTERMINER LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

2016-08-309

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **décète les travaux de voirie suivants**, soit des travaux de rechargement de gravier sur certains chemins municipaux, creusage et débroussaillage de fossés, tel que décrit ci-dessous:

RECHARGEMENT DE GRAVIER

➤ **Rang 4-et-5 Massé (à partir de la route du Portage)**

- À 0.1 km: distance de 400 mètres - 24 voyages de tuf et 520 tonnes de gravier
- Près du numéro civique 485: distance 15 mètres - 15 tonnes

Total :415 mètres - 24 voyages de tuf et 535 tonnes de gravier

➤ **Rang 2 Massé (à partir de la route Massé)**

- À 3.4 km: distance 310 mètres - 16 voyages de tuf et 490 tonnes de gravier

Total: 310 mètres - 16 voyages de tuf et 490 tonnes de gravier

➤ **Rang 1 Massé (à partir de la route Massé)**

- À 1.8 km: distance 250 mètres - 310 tonnes de gravier
- À 2.3 km: distance 350 mètres - 20 voyages de tuf et 640 tonnes de gravier

Total: 600 mètres - 20 voyages de tuf et 950 tonnes de gravier

➤ **Route du Portage (à partir de l'intersection avec le 3e Rang de Massé direction La Rédemption)**

- À 0.1 km: distance 200 mètres - 130 tonnes de gravier

Total: 200 mètres - 130 tonnes de gravier

RÉPARATION DE PONCEAU

➤ **Rang 2 Massé**

- À partir de la route Massé, à une distance de 1.3 km , réparation d'un ponceau de 15 pouces par 20 pieds
Matériau : 1 voyage de gravier

CREUSAGE ET DÉBROUSSAILLAGE DE FOSSÉS

➤ **Rang 2 Cabot**

- À une distance de 40 mètres de l'intersection avec la route Ste-Jeanne-d'Arc, creusage des fossés sur les deux côtés du chemin sur une distance de 1 km

➤ **Rang 3 Massé Ouest**

- À une distance de 1.8 km avec l'intersection de la route du Portage, débroussaillage des fossés sur les deux côtés du chemin sur une distance de 0.5 km

Rechargement total sur une distance de 1525 mètres, pour un total de 2105 tonnes de gravier

20- AUTORISATION POUR RÉPARATION DE LA CAMIONNETTE DE SERVICES

2016-08-310

Considérant que la camionnette de services requière des réparations au niveau de la carrosserie;

Considérant qu'une estimation des coûts a été demandé à plusieurs entreprises offrant les services de réparation de carrosserie;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la **réparation de la carrosserie de la camionnette de services Dodge** par Claude Richard Auto Débosselage de Mont-Joli, pour un montant approximatif de \$4500.

21- **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLACAGE DE LA ROUTE MASSÉ (CONTRAT AVEC LE MTQ)**

2016-08-311

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte le **contrat d'entretien d'hiver du Ministère des Transports** numéro 6506-16-4531 pour 2016-2017, au montant de 53 025\$, avec une clause de renouvellement pour les deux années subséquentes; de plus, la municipalité autorise le maire à signer le dit contrat pour et au nom de la municipalité.

22- **RÉSOLUTION D'OPPOSITION À L'EXPLORATION ET À L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE**

Cet item est reporté à la prochaine assemblée du conseil.

23- **ENGAGEMENT TEMPORAIRE POUR REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MALADIE DE KATHY PERREault ADJOINTE ADMINISTRATIVE**

2016-08-312

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **engage Mme Rolande Martel au poste d'adjointe administrative pour une période temporaire** afin de pourvoir au remplacement du congé de maladie de la titulaire à ce poste, soit Mme Kathy Perreault; la période de travail de Mme Martel a débuté le 21 juillet 2016 et se terminera au retour de Mme Perreault à son poste. Le maire, Maurice Chrétien, est autorisé à signer le contrat à durée déterminée établit avec Mme Martel pour le remplacement temporaire à ce poste.

23- **VARIA**

A) **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

2016-08-313

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme la conseillère Noëlla Ouellet comme **mairesse suppléante** pour une période de 5 mois, soit de août 2016 à décembre 2016 inclusivement et de plus, autorise le maire suppléant à remplacer le maire aux séances de conseil de la MRC au besoin. Cette résolution abroge la résolution no 2016-06-276.

B) **AUTORISATION DE TRAVAUX AU CHALET DES LOISIRS**

2016-08-314

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise les **travaux** suivants **au chalet des loisirs**: pose d'un nouveau drain autour du bâtiment et conduite de drainage du bâtiment jusqu'au fossé de ligne.

C) **ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2016-2017 DU CLUB DES 50 ANS
ET PLUS DE SAINTE-JEANNE-D'ARC**

2016-08-315

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **appuie le plan d'action 2016-2017 du Club des 50 ans et plus** de Sainte-Jeanne-d'Arc.

25- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20h53 et se termine à 21h14.

26- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 21h15.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière